

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, la **CPES SOULBAREDE**, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du **08 octobre au 23 octobre 2026** inclus pour son projet de parc solaire **agrivoltaïque Soulbarède**, sur les communes de **Saint-Cernin-de-Labarde** et de **Conne-de-Labarde**.

Le présent projet aura une puissance cible de 17.69 MWc et sera composé d'environ 28 500 panneaux solaires. Le projet pourra alimenter l'équivalent de la consommation de 10 750 personnes, ce qui représente l'évitement de la production de 5 500 tonnes de CO2 par an.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet **qenergy.eu/france/fr/soulbarede** ou encore en mairie de Saint-Cernin-de-Labarde et Conne-de-Labarde, où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la **CPES SOULBAREDE** ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : **qef-solaire@qenergy.eu**. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Soulbarède // Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de **Nicolas BREUIL**

Bâtiment Le Tribequa

43 rue d'Armagnac

33800 BORDEAUX.

Un registre sera également laissé à disposition en mairie de Saint-Cernin-de-Labarde et de Conne-de-Labarde et sera accessible aux horaires d'ouverture des mairies.

Mairie de Saint-Cernin-de-Labarde :

le **mardi de 14h à 18h**

le **jeudi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h**

Mairie de Conne-de-Labarde :

le **lundi de 14h à 16h**

le **jeudi de 16h à 18h**

Deux permanences sont prévues le 08 octobre de 14h à 17h en mairie de Saint-Cernin-de-Labarde et le 22 octobre de 15h à 18h en mairie de Conne-de-Labarde.

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site interne dédié au projet.